



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION
13 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Publié le
ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

L'an deux mil vingt-trois, le **dix-neuf janvier** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (à partir de 18h35), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Vincent DANCOURT (jusqu'à 18h35), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Dominique CHOPPIN), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX),.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

19/01/2023/04

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 31

Objet : Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

L'idée de Projet de Territoire communautaire a été initialement incitée et promue par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999.

En effet, l'intercommunalité a pour mission, suivant les termes de la loi, « *d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace* ».

Définir un Projet de Territoire c'est donc organiser l'action publique locale en fonction des ressources en présence et des enjeux auxquels ils sont confrontés.

Le Projet de Territoire est à la fois un document et un guide non contraignant juridiquement de l'action publique locale. Il vise à conduire un diagnostic du territoire en mobilisant les acteurs de celui-ci (économiques, associatifs, citoyens) et les partenaires institutionnels (État, Région, Département), et à déterminer une stratégie territoriale en identifiant des orientations stratégiques et en les priorisant.

La construction du Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, c'est l'aboutissement d'une **méthode participative et coopérative** initiée sous l'ancienne

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

mandature, dont on peut saluer la qualité du travail accompli, rythmée par le contexte local et national :

- **2017-2018** : Des ateliers conduits par le cabinet Acokima auprès des élus communautaires et municipaux, une consultation des agents territoriaux,
- **2018-2019** : La réalisation d'une enquête auprès de la population,
- **2020** : Début de l'épidémie de COVID 19 et du confinement, suivie des élections locales avec le renouvellement de l'assemblée communautaire et de son exécutif,
- **2021-2022** : La synthèse et l'actualisation des réflexions par l'exécutif actuel autour de différents outils actés et opérationnels : Pacte de gouvernance, Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), Convention Territoriale Globale (CTG) avec mise en place d'un groupe de travail « rédactionnel » en interne fin 2021 permettant de conforter et/ou d'actualiser les propositions.

C'est également un travail autour de Petites Villes de Demain portée par la Ville de GENLIS, la recherche de partenariats permettant un développement de projets communs avec des territoires voisins, le Département, la Région.

C'est enfin une ultime consultation lancée en cette fin d'année auprès de nos communes à la suite d'une présentation en Conférence des Maires réalisée le 10 novembre 2022.

Il convient de souligner que le Projet de Territoire de la Plaine Dijonnaise ainsi finalisé (joint en annexe à la présente délibération), outre les neuf chapitres qui le constituent, ce sont 112 actions et pistes d'actions répertoriées.

Avant de le soumettre au vote de l'assemblée communautaire, Monsieur le Président donne lecture de son édito.

« Résilient, porteur de valeurs et dynamique, ce Projet de Territoire constitue notre feuille de route pour les dix années à venir. Pour la première fois, notre intercommunalité se trouve ainsi dotée d'un outil lui permettant, non seulement de faire valoir ses atouts, mais également d'affirmer son identité locale, en un mot de se « rendre visible ».

*Reflet des diversités de nos communes, collectivement construit, sans ignorer ses faiblesses et un contexte économique et social anxiogène, ce projet se veut néanmoins **optimiste et tourné vers l'avenir**.*

*Il offre aux habitants et aux acteurs du territoire **une vision stratégique et stable de l'action locale** élaborée autour de **trois axes majeurs**, naturellement et intrinsèquement liés : **l'attractivité économique, le cadre de vie, la transition et la résilience écologiques**.*

*Construit **par tous et pour tous**, ce Projet de Territoire se veut évolutif, adaptable aux réalités nouvelles et aux besoins émergents, il n'est pas figé dans le temps.*

***Cadre fédérateur** pour nos habitants, nos élu(e)s et nos partenaires, je souhaite que chacun puisse se l'approprier et le rendre vivant ».*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 23 voix **POUR**,
- 08 **ABSTENTIONS** (, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKI, M. Martial MATHIRON, Mme Christine NIRLO),
- **APPROUVE** le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 20 janvier 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_04-DE

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr